

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'IMPARTIAL.

JOURNAL LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, COMMERCIAL ET D'AGRICULTURE.

UTILE DULCI.

VOL. I. LAPRAIRIE, JEUDI, 23 AVRIL, 1835. N° 22.

CHANSON.

LE PRINTEM.

AIR : Le premier pas, &c.

Le doux Printems vient nous rendre la vie
Et de l'Hiver fondre les vêtements,
Sous les frimats la nature engourdie,
Par le Zéphir est bientôt embellie
Au doux printems. (Bis)

Au doux printems, une tendre verdure
Vient ranimer nos forêts et nos champs ;
Ah ! combien j'aime à voir cette parure
Et qu'il est beau l'aspect de la nature,
Au doux printems,

Au doux printems, on entend le ramage
Du peuple ailé, qui retrouve ses chants,
Il semble dire, en son charmant langage,
Qu'il est heureux de revoir le bocage,
Au doux printems,

Au doux printems, au bienfaisant génie
Vient influer sur tous nos sentimens,
Le riche heureux jouit mieux de la vie,
Et, si parfois son ame est attendrie,
C'est au printems.

Le doux printems, ranime l'espérance
Du malheureux, accablé de tourmens,
Il ressent moins sa cruelle souffrance
Et dans son lit, il bénit l'influence
Du doux printems.

O doux printems, viens calmer la furie
Des passions qui troublent notre tems ;
Nous sommes tous enfans de la patrie
Rallions-nous à cette voix chérie,
Au doux printems.

Au doux printems, on voit notre rivière
Ouvrir ses ports à nos châteaux flottans ;
A l'industrie il n'est plus de barrières,
Tous nos vaisseaux déploient leur bannières
Au doux printems.

Au doux printems, tout change d'apparence,
Dans nos cités, dans nos bois, dans nos champs ;
En ressentant son aimable influence,
Du créateur je bénis la puissance
Au doux printems.

UN DES ÉDITEURS.

MELANGES.

L'OUVRIER FRANÇAIS A VIENNE,

o v

LA PETITION DU SOLDAT.

Hélas ! ma pauvre Marthe, hélas ! je n'es-
père plus rien : Fitz ne revient pas, et voi-
là bientôt trois heures. Le rent-master a
un cœur d'acier.

"Ce bon Français, le jours où il porta le
gain de sa semaine à la femme Goldmans,
parceque son mari s'était cassé une jambe,
disait ?

Qui ne sait compatir aux maux qu'on a soufferts ?

Et il donna sept thalers à la femme du bles-
sé. Le rent-master a été plus pauvre que
nous, et pourtant il ne compatit pas à nos
maux, tandis que M. Théodore, qui n'a ja-
mais eu de jambe cassée, s'est montré sen-
sible au malheur de votre voisin Goldmans.

"Il est si bon, si aimable, si brave !" pro-
nonça une voix douce et carressante, qui
venait d'un des coins de cette humble de-
meure, ou veillait, près d'une grand-mère
infirmes, la jeune et belle Frédérika, petite
fille du vieux et pauvre couple. L'instant
où le sceau de la loi allait fermer la chaumi-
ère qui les vit naître et qui les abrita pen-
dant quatre-vingt-huit années d'une vie la-
bourieuse et irréprochable, approchait ; la
vieille grand-mère jeta un triste regard sur
sa petite-fille, et l'attira doucement, elle dit :

"Il reste un moyen, Frédérika, un seul,
peut-être ; veux-tu le tenter pour sauver à
tes pauvres vieux parens l'horreur de mou-
rir en vagabonds sans asile, ou d'être recu-
eillis par la charité publique ? Bonne Frédé-
rika, veux-tu t'exposer une dernière fois
aux duretés de ton oncle." Frédérika le-
va ses yeux supplians sur sa grand-mère,
joignit les mains et dit : "Demandez ma
vie ; demandez plus, demandez le sacrifice
de mon amour, mais ne me dite pas : Va de
nouveau t'humilier aux pieds du parent in-
humain qui, pendant seize ans, repoussa les
prières d'une sœur malheureuse ! Ah ! je
puis renoncer à Théodore, je puis travailler
servir, demander l'aumône pour vous, mais
je ne solliciterai plus le barbare qui plonge
dans la misère et dans la tombe les auteurs
de mes jours !..." Le vieillard releva sa
petite-fille, gronda doucement sa femme :
"Frédérika a raison, dit-il, ne livrons pas
l'orpheline de notre fils bien aimé au re-
gard insultans des valets du riche, aux durs
refus d'un oncle barbare" — "Allons, al-
lons, bon père, dit la vieille infirmes, vous

savez mieux que moi ce qui est à faire, es-
pérons encore..." — "C'est Théodore !" s'é-
cria la jeune fille (il a des pas que le cœur
devine.) Aussitôt s'élança dans la chau-
mière un homme de vingt-huit à trente ans
en veste d'ouvrier, la tête nue et dans une
agitation qui ne lui permit ni de remarquer
le trouble délicieux que sa présence répandit
sur le charmant visage de Frédérika, ni
la surprise mêlée d'inquiétude que son émo-
tion causait aux deux octogénaires. Thé-
odore, avec cette pétulance que Frédérika
trouvait charmante, parcequ'elle est toute
Française, Théodore dit d'un ton presque
courroucé : "Quoi vous êtes menacés de
voir vendre votre mobilier, d'être chassés de
votre asile, et moi, votre ami, moi qui veux
être votre fils, je ne suis pas même le con-
fident de vos peines ? Sans le plus singu-
lier hasard je les ignorerais encore. Mon
Dieu mon Dieu ! était-ce donc par hasard
que je devais apprendre vos malheurs ?...
Tenez, voici un a-compte pour le rent-mas-
ter : venez, Frédérika, prenez les papiers,
et courons chez le receveur."

Il resterait à la pauvre famille Engolmans
un fidèle serviteur, le bon Fitz ; après avoir
inutilement frappé aux portes des riches, il
était allé au magasin de l'armurier ou Thé-
odore était premier garçon depuis trois ans
Théodore connaissait trop le cœur du bon
Fitz pour le voir affligé, sans deviner que
quelque malheur avait atteint les parens de
Frédérika. Il eut peu de peine à tout ap-
prendre de celui qui n'était venu que pour
se faire interroger, et l'on vint de voir quel
fut le résultat de la confiance. Mais ce
n'était pas assez pour Théodore d'avoir
suspendu momentanément la ruine dont les
vieux parens de Frédérika étaient menacés,
pour se procurer la modique somme qu'il
avait apportée, il venait d'anticiper sur son
salaire ; maintenant que la réserve d'une
noble fierté avait été vaincu par l'action
touchante du jeune ouvrier, de quel tissu
de peines et de journalières ne dut-il pas la
connaissance au confiant abandon de la sen-
sible Frédérika ! "Nous sommes, lui dit-
elle, victimes de l'injustice ; mon oncle, le
propre frère de de la mère que je pleure,
est l'auteur de tous nos maux ; ma mère
est morte des chagrins qu'il a causés à son
mari. Mon père avait une charge de garde-
forêt ; cette charge suffisait pour faire vi-
vre notre famille, si unie, si heureuse ; mais
elle n'avait rien qui pût flatter la vanité de
mon oncle, qui se croit un grand seigneur
parcequ'il est conseiller, et plus d'une fois
les mépris du conseiller insultèrent à l'hum-
ble condition du garde-forêt. Mon père était
bon mais vif comme vous M. Théodore.

Un jour poussé à bout, il rendit à son beau-frère outrage pour outrage : il fallut les séparer. Le conseiller porta plainte ; l'accusation fut suivie avec acharnement ; mon père perdit sa place, fut jeté en prison et n'en sortit que pour venir expirer dans les bras de ma mère. Au bout de cinq mois d'une vie languissante, elle le suivit au tombeau, et moi, déjà assez âgée pour sentir tout mon malheur (j'avais neuf ans alors,) je fus recueillie par mes grands-parens ; ils me prodiguèrent de tendres consolations, des soins touchans, et m'attachèrent à la mort dont j'étais aussi menacée, car tant et de si douloureuse pertes avaient presque éteint en moi le principe de la vie.

« Maintenant le bon Fritz et moi nous travaillons pour eux, lui en secret, moi dans les momens que ne réclament par les infirmités de ma grand-mère ; mais ces secours sont faibles, et chaque jour les besoins de la vieillesse deviennent plus grands. Depuis que vous vous êtes établi près de nous, M. Théodore, mes bons parens ne semblent plus tristes, plus inquiets sur mon avenir ; ils vous aiment presque autant que moi ; oui, je puis vous l'avouer, mais leur pauvreté les empêche de vous dire : « Voilà notre Frédérika notre unique bien, rendez-la heureuse. Ils sentent que ce serait vous charger du fardeau de leur misère, ils soupirent et se taisent. » — « Eh bien ! j'accepte le don. » répondit Théodore, en pressant contre son cœur le bras de Frédérika ; et ils entrèrent chez le rent-master. Apaisé par la somme qu'ils lui portaient, il accorda pour le reste quelques jours de délai, et les jeunes amans revinrent en toute hâte porter cette heureuse nouvelle aux deux vieillards.

Théodore, retiré chez son maître, se demandait par quels moyens il parviendrait à tirer les parens de Frédérika de l'état misérable où ils étaient tombés. Il avait entendu parler de quelques traits de bienfaisance des membres de la famille impériale ; mais lui, il est Français, et ce titre... ce titre ! C'en est un auprès du jeune Prince de Reichstadt. « Lui aussi est né en France, » s'écria Théodore ; comme frappé d'un trait de lumière. Aussitôt il prend une feuille de beau papier, une plume neuve, et il écrit :

MON PRINCE,

J'ai été caporal dans la jeune garde à Paris ; maintenant je suis garçon Armurier à Vienne ; je manie mieux les armes que la plume, mais la vérité a son éloquence : c'est celle du troupiier Français. Nous sommes compatriotes, mon Prince ; vous êtes né au château des Tuileries, et moi rue Saint-Martin. Je me suis battu à Brienne, à Lapon, Montmirail sous les yeux de votre père qui s'y connaissait ; il a dit que je me battais bien. Voilà mes titres pour vous écrire ; voici ce que j'ose espérer du fils de mon chef de file. Les événemens le sort et l'amour m'ont depuis trois ans fait connaître les grands parens de ma prétendue, dont je joint les noms et demeures ; ce sont de pauvres et vertueux sujets de votre oncle l'empereur ; ils sont illégalement taxés et poursuivis. Parlez pour eux à votre oncle, mon Prince, cela vous portera bonheur ; il faut peu de chose pour faire vivre deux vieillards et moi j'ai mon gagne-pain et celui de ma

femme dans mes deux bras. Je n'amènerai Frédérika en France qu'après la mort de ses parens ; faites, mon Prince, que l'ancien soldat du père rapporte au pays le souvenir d'un trait d'humanité du fils ; je vous promets de classer celui-là avec les grandes actions dont le souvenir ne mourra jamais dans le cœur de Théodore.»

Le jeune comte de Lebau, amateur passionné de la chasse, venait souvent dans la boutique de l'armurier. Les manières franches de Théodore lui plaisaient ; il parlait lui-même parfaitement le Français, et aimait à causer avec le jeune Parisien ; ces causeries avaient établi une sorte de familiarité entre le seigneur et le soldat ouvrier. Le comte entra dans la boutique au moment où Théodore venait d'y descendre, après avoir terminé son placet : « Votre arrivée est de bon augure, dit-il au comte ; je ne savais par qui faire remettre cette pétition au Duc de Reichstadt ; je suis sûr que M. le comte ne refusera pas de me rendre ce service. » Le comte sourit plus d'une fois, en lisant le placet, s'attendrit au récit que lui fit Théodore, et lui dit : « Avant la fin de la journée, la pétition sera remise à son adresse. »

« Eh bien ! M. le Comte, reprit Théodore, sur cette bonne espérance j'aurai tantôt demandé la main de Frédérika et nous boirons à votre santé le jour des noces. » — « Vous y boirez avec du bon vieux vin de Rhin » répondit gaiement le comte, en frappant sur l'épaule du Français.

Le soir, Théodore vint, selon sa coutume causer avec Frédérika ; il fut aisé de s'apercevoir qu'il était distrait, agité. La jeune fille et ses vieux parens s'inquiétaient de ce trouble, et n'osaient en demander la cause ; assis en cercle autour du lit où reposait la grand-maman, le fidèle compagnon de sa longue carrière lisait à haute voix des cantiques, que répétait en fausset le bon et simple Fritz. Théodore et Frédérika faisaient face à l'unique fenêtre qui donnait l'air et le jour à ce modeste asile, et qu'on brégeait un chêne, monument de famille. Ses branches hospitalières portaient en dôme leur épais feuillage jusqu'au toit ; quelques-unes formaient un berceau au-dessus du banc placé près de la porte, et d'où il était facile de voir tout ce qui se passait dans l'asile de l'honnête et pauvre famille Engolmans. Théodore fut tiré de son extase par un léger bruissement du feuillage ; l'air était calme, la fenêtre entr'ouverte : il lève les yeux il voit le visage expressif d'un adolescent ; ses regards animés brillans de jeunesse et de joie, sont fixés sur le groupe dont Théodore faisait partie. « C'est lui, j'en étais sûr, » s'écria le jeune armurier, en se plaçant dans l'attitude du salut militaire. Aussitôt quelque chose de lourd tombe aux pieds de Théodore, et la vision disparaît. avant qu'aucun des témoins de cette scène eût deviné le motif de l'exclamation, ni de l'action de Théodore. L'objet qui venait de motif de l'exclamation, ni de l'action de Théodore. L'objet qui venait de tomber

* Il est d'usage en Allemagne, dans les classes inférieures, de planter devant chaque maison un arbre et de graver sur son écorce les noms des chefs de ménage qui se succèdent dans la chaumière, ainsi que les mariages et les naissances, ce sont les arbres généalogiques des pauvres.

était une bourse contenant plus d'or qu'il n'en fallait pour soutenir pendant toute une année le pauvre ménage ; il y avait à part un rouleau de ducats sur lequel ces mots étaient écrits : *Pour les noces de Théodore et de Frédérika Engolmans.*

« Ah ! dit Théodore d'un air triomphant je savais bien que je réussirais : *bon sang ne peut mentir.* »

LA DERNIERE CARTOUCHE.

C'était le 30 mars, l'intrépide Mortier venait de faire à l'envoyé d'Alexandre cette énergique réponse : « J'effectuerai ma retraite devant et malgré l'ennemi. » Animé par le courage de son chef, un soldat, qui avait vaillamment défendu l'avant poste qui lui avait été confié, blessé grièvement reculait, accablé par le nombre, en jurant avec toute l'énergie d'un grenadier obligé de céder pied à pied le terrain. Sa giberne était vide ! Harassé de fatigue et honteux de rentrer dans Paris sans avoir vaincu, il avait jeté son fusil dans un fossé et s'était étendu par terre, attendant la balle ou le coup de lance du vainqueur. « Sacrebleu ! s'écria-t-il, plus de munitions ! mourir comme une bête ! » Et il se meurtrissait le front avec les poings. Le bruit des pas d'un homme qui s'approchait le tira de sa stupeur. Il cria : « Qui vive ? »

— Français ! répondit un garde national.

— As-tu des cartouches ? lui dit le grenadier, en se relevant précipitamment.

— Encore deux, c'est tout, et je les ménage ; pas une n'a manqué son Cosaque.

— Tiens, prends, ma montre d'argent ; mais, pour Dieu, donne-moi une cartouche !

Et le grenadier, en disant ces mots, avait tiré sa montre de son gousset.

Le garde national refusait le don du soldat, et se montrait inflexible à sa prière.

« Sacrebleu, reprit le grenadier, tu ne vois donc pas que je suis blessé, que je vas mourir là ; je veux saluer encore un Prussien, et tu me refuses ! »

Comme il parlait ainsi, un détachement des hussards de la mort accourait à toutes brides vers l'endroit où il était tombé. Le garde national voit des larmes rouler dans les yeux du soldat ; ému, il tire de sa giberne les deux cartouches qui lui restent, bourre son fusil, l'amorce, tire sur les hussards, en abat, un, et jette en foyant sa dernière cartouche au grenadier.

« Merci, frère ! » lui crie le soldat. Et, saisissant avec une espèce de rage le précieux cadeau qu'il vient de recevoir, il déchire le papier, qui ne renfermait que du son ; furieux, il croise la bonnette en murmurant :

« Gredins !..... » Ce mot fut le dernier qu'il prononça.

ANECDOTE DRAMATIQUE.

LE NEZ DE CIRE.

N'êtes vous pas le grand faiseur de nez par brevet d'invention ?

— C'est moi-même.

— Ah ! monsieur, quel service votre art sublime va rendre à l'humanité... Votre fortune est faite, et les nez reconnaissans vous élèveront un jour des autels.

— Je l'espère bien... Mais, qui me procure l'avantage de vous voir?
— Monsieur, je suis boucher.
— C'est un état honorable.
— De plus, je suis Comédien Amateur.
— Monsieur camule?
— Oui, je me destine au théâtre, et en attendant que ma vocation soit irrévocablement décidée, je m'exerce en société; c'est moi qui en ma qualité de boucher suis chargé de jouer les tyans de mélodrame... Je débute ce soir dans le rôle de Néron.

— Je vous en fais d'avance mon compliment.
— Mais il me manque une chose essentielle... Pour représenter dignement un Empereur Romain, il faut dit-on, être porteur d'un nez acquiliné, et le mien, par malheur, est loin d'avoir la longueur, voulue par les lois théâtrales; car, voyez-vous, je tiens surtout à la fidélité des costumes et aux accessoires historiques.

— Je vois ce que c'est; monsieur veut avoir un supplément.
— Précisément, mes amis m'ont conseillé, dans mon intérêt et dans celui de l'art dramatique: de venir me procurer un nez chez vous, qui en tenez un assortiment complet en tout genre.

— J'en fais à tout prix.
— Je ne regarderai pas à la somme.
— Eh bien! monsieur, si vous voulez, nous allons commencer l'opération?

— Une opération! — Qu'es-ce à dire?
— Sans doute; il faut bien que je fasse disparaître entièrement votre nez, ce qui, par parenthèse, ne sera pas long, pour le remplacer par une autre à ma façon.

— Un nez de contrebande! fi donc!... Mais qui me répondra que vous réussirez dans votre entreprise? si vous osez me laisser un pied de nez?

— Soyez tranquille, et, pour calmer vos craintes, je vais vous montrer un modèle en cire. Tenez, en voici un; regardez comme c'est conditionné! quel fini dans le dessin! quelle coupe à la Grecque!

— Et l'effet, ce nez-là me va parfaitement... Ma foi, je le garde: je le prend à l'essai pour ce soir, et s'il me convient, je vous prierai de m'en faire un en chair et en os tout semblable.

— Comme il vous plaira.
— Je reviendrai donc; sans adieu. (Après la représentation, il revient furieux.) Ouf! je n'en puis plus!... quelle mystification!

— Eh bien! monsieur, avez-vous été content de votre nez?

— Qu'est-il donc arrivé?
— Vous m'avez livré à la risée générale.

— Expliquez-vous.
— J'entre en scène... on m'applaudit...

— Je ne vois pas grand mal à cela.
— Je déclame quelques vers assez d'aplomb...

— De mieux en mieux.
— Ma foi, encouragé par les bravos du public, je m'échaffai: dans les scènes de passion mon jeu est plus vigoureux, je parle avec feu... mais hélas! la chaleur que je déploie dans mon rôle, jointe à celle de l'atmosphère et des bougies, me devint bientôt funeste; au moment où, tombant aux genoux de la Princesse, je dépose à ses pieds mon trône et ma fortune, j'y laisse aussi mon nez postiche.

— "Riant" Ah! ah! ah! l'aventure est plaisante!

— Vous riez? — J'enrage!...

— Cela me rappelle ces vers:
L'homme tombe et l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Si vous m'aviez écouté, cela pourtant ne fut pas arrivé.

— Je risquais peut-être pis... Tenez, décidément, je garderai le nez dont mon père m'a doué: j'aime mieux en avoir un d'un pouce que de ne pas en avoir du tout.

Encore un original! Sir Mac-Dobery, propriétaire à Dublin, qui, par son travail, était descendu du grenier au rez-de-chaussée, vient de vendre son hôtel et ses meubles pour se mettre dans un grenier et y recommencer sa carrière.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

JEUDI SOIR, 23 AVRIL, 1835.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un journal publie une lettre de Marseille, en date du 5 mars, qui donne de renseignements sur la situation de cette ville importante, en même temps qu'elle fait espérer le prochain affaiblissement du fléau qui la ravage.

MARSEILLE, 11 Mars.

Le chiffre des décès, inscrits à l'état civil pendant la journée d'hier, et de quarante, dont vingt cholériques. — L'amélioration se soutient avec une persistance qui est d'un favorable augure pour l'avenir. Les variations nombreuses de l'atmosphère et l'orage qui a éclaté dans la nuit d'avant-hier, ne paraissent pas avoir influé d'une manière nuisible sur l'état sanitaire de la population.

— Les journaux de Londres du 11 mars ne contiennent rien de nouveau sur l'état de la lutte entre le ministère et les communes.

— Les dernières nouvelles de Madrid sont du 5, et viennent d'arriver par voie extraordinaire. Il était question d'envoyer la garnison de Madrid à l'armée du Nord et de faire faire le service militaire de cette capitale par la milice urbaine. On se louait beaucoup dans le public libéral, de l'activité du nouveau ministre de la guerre, et on ne doutait pas que ses mesures, bien concertées avec celles de Mina, ne missent promptement fin à la guerre civile de la Biscaye et de la Navarre. On répétait pour la centième fois mais avec plus de confiance que précédemment, que M. Martinez de la Rosa allait quitter les affaires publiques, pour cause de santé, et céder à M. de Toreno la présidence du conseil. L'enfant don François de Paule, toujours en disgrâce auprès de Marie-Christine, devait disaient-on, se rendre en Andalousie avec sa femme.

Au moment de mettre notre feuille sous presse nous apprenons qu'au lieu de Sir John Murray, c'est Sir Charles M. Sutton qui vient d'être élevé à Laprairie sous le titre de Vicomte Canterbury, est nommé Commissaire avec pleins pouvoirs du gouvernement pour régler les affaires du Canada. Les talens de l'ancien Orateur de la Chambre des Communes et ses qualités distinguées sont d'un augure favorable pour notre pays. Il partira le 30 Avril, avec toute sa famille pour Québec à bord d'une frégate.

Nous apprenons que le choléra a fait d'assez grands ravages à Marseille (France) pendant le mois de Mars; beaucoup de personnes avaient quitté la ville et au moment du départ du vaisseau, qui apporte cette nouvelle, la migration continuait, cependant la maladie avait diminué de malignité, si non d'intensité et les médecins étaient parvenus à guérir presque tous les cas, lorsque leurs secours étaient requis à temps. Espérons que le ciel nous préservera du retour de ce terrible fléau et combattons-le d'avance par toutes les précautions que la prudence exige.

LA navigation de notre fleuve va s'ouvrir et les vaisseaux, partis des ports d'Angleterre vont bientôt arriver à Québec et à Montréal. Nous espérons que l'autorité prendra les mesures nécessaires pour éviter cette année le retour de l'horrible fléau qui a décimé notre population l'an dernier. Si les étrangers qui abordent nos rivages, viennent y apporter la maladie et la mort, il faut les en éloigner, la première loi est celle de sa propre conservation. Nous savons que la plupart de ces émigrans sont dans l'infortune, mais pour les soulager il ne faut pas exposer la population entière d'un pays. A part de ces mesures générales de préservation; il faut que chacun se mette en devoir de se défendre contre la terrible maladie qui, déjà deux fois a apporté le deuil dans vos familles. Si l'autorité supérieure doit veiller à ce que l'ennemi ne passe pas les frontières, nous devons de notre côté prendre nos mesures pour le combat-

tre et le mettre en fuite s'il pénétrait encore dans notre pays. A ce sujet, nous espérons que nos lecteurs trouveront quelques conseils utiles dans le morceau suivant que nous empruntons au "Journal des Connaissances Utiles."

"Il n'est pas un mal, quelque grand qu'il soit, qui ne contienne en lui un principe de bien trop souvent négligé.

Cette observation s'applique surtout avec justesse à deux épidémies: l'une le CHOLÉRA-MORBUS, et l'autre la PÉRIE.

Le choléra-morbis est un enseignement de la sagesse qui préside à l'ordre universel: ne soyons pas vains de notre savoir; ne dédaignons pas la leçon!

Que le propriétaire qui désire jouir en paix de son patrimoine ou du fruit de ses épargnes, qui craint les maladies et la mort, se montre moins avide et plus éclairé, en consacrant une ou deux années des revenus de sa maison à en faire disparaître les foyers d'infection, à salubriser la loge étroite et malsaine, où le choléra, au nombre de ses premières victimes, est venu mettre les malheureux portiers.

Que les locataires avertis s'éloignent de la maison, dont le propriétaire négligera les précautions prescrites par la salubrité; et bientôt son intérêt personnel le contraindra à s'y soumettre.

Il ne laissera plus par incurie, s'exhaler des vapeurs pestilentielles.

L'air nécessaire à l'existence d'un homme n'y sera toisé en pouce dans une chambre de cinq pieds, servant de refuge à toute une famille.

Des taudis construits sous la pente des toits, exposés aux rigueurs des saisons, n'y seront plus le seul asile destiné aux domestiques dans les plus élégantes maisons.

Le propriétaire, enfin, exercera lui-même une salutaire surveillance sur la profession insalubre à laquelle se livrerait un locataire au préjudice de l'autre.

Les ouvriers dans les manufactures, usines, ateliers, sont entassés les uns sur les autres, comme on le ferait pour un chargement de nègres; l'air ne circule point parmi eux. Peut-être le fléau qui décima ces malheureux, laissait leur place vides, apprendra à être moins avare de l'espace.

L'art de gouverner réside tout entier dans le secret de concilier les intérêts des classes et de pourvoir aux besoins des masses.

Supposez que la peur du choléra parvienne à organiser une police ou une administration municipale telle que nous la désirons, active, animée du bien-être général.

Le nombre des maisons où l'air et la lumière sont en quelque sorte inconnus ne s'augmenterait plus journellement.

Les plaintes d'un voisinage contre un établissement insalubre ne seraient plus étouffées par l'influence d'un riche entrepreneur; une surveillance mutuelle, générale, s'établirait ainsi.

Les maisons des logeurs où vingt hommes malpropres sont entassés par chambres étroites, privées d'air, seraient soumises à des réglemens spéciaux.

Dans les faubourgs des villes, on ne verrait plus sous les fenêtres habitées des ruisseaux sans égouttement, des mares noires et pestilentielles, des amas de matières corrompues, et des hommes qui végètent et languissent au mineur de ces miasmes mortels.

Ce ne sont pas des sornettes contre une épidémie passagère qu'il faut indiquer au public; il ne s'agit point d'augmenter la fortune du charlatanisme; ce qu'il faut, c'est combattre la contagion permanente qui est au sein de notre pays, c'est profiter de la terreur qu'inspire l'une pour détruire l'autre.

Il est donc du devoir de toutes les administrations des villes de rédiger sans retard des réglemens de police uniformes et non temporaires ayant pour objet:

De défendre de laisser séjourner les eaux ménagères entre les pavés des cours et allées, ou dans les ruisseaux, avec injonction de les faire écouler par un lavage à grandes eaux toutes les fois que localités le permettront;

d'ordonner l'enlèvement des fumier, des excréments, des débris d'animaux et de végétaux placés dans les cours, jardins, ou près des habitations et de la voie publique; dans les bourgs et villages, comme aussi de défendre qu'il en soit formé de nouveaux dépôts;

D'engager tous les habitans à nettoyer exactement les bergeries, les étables, écuries, à blanchir les murs avec de l'eau de chaux, tant intérieurement qu'extérieurement, surtout dans les chambres habitées et autant que le service le permet; à ne laisser coucher personne dans les lieux où les animaux répandent une odeur infecte.

Enfin, d'obtenir au nom de la salubrité et de l'hygiène particulière, qu'il soit pratiqué dans les lieux où l'on tient les animaux, assez d'ouverture pour que l'air y circule avec rapidité.

De généraliser l'usage de certaines fumigations qui peuvent remplacer, pour les écuries, les étables, &c.

l'emploi des chlorures; ces fumigations sont peu coûteuses et faciles à exécuter.

Ces points généraux indiqués, c'est aux maires à prescrire en outre les mesures que la situation des lieux, les habitudes, la manière de vivre de leurs administrés, et des circonstances particulières peuvent rendre nécessaires.

La contravention à ces réglemens ou arrêtés doit être déferée aux juges de paix chargés de prononcer les amendes, ainsi que d'ordonner l'exécution de ce que les contrevenans auraient omis ou refusé de faire.

Quant aux personnes, deux préceptes hygiéniques d'une application facile et générale leur sont prescrits: sobriété et propreté.

A des gens qui n'ont ni vêtement, ni linge de rechange, nous éviterons de prescrire de changer souvent de linge et de vêtemens; à des familles qui ne peuvent avoir qu'un logement étroit et malsain, nous ne vantons pas les avantages d'un logement spacieux et aéré: ce serait leur rappeler durement la misère de leur condition.

Dans les classes abruties, l'intempérance est un excès de la privation, les meilleurs conseils répétés n'en détruiront pas l'habitude, tant qu'une meilleure administration ne fera pas pénétrer l'aisance dans ces classes, tant qu'une bonne instruction élémentaire et pratique ne sera point considérée comme le premier devoir de tout citoyen jaloux de l'exercice de ses droits.

Il est nommé l'arbitre souverain, le régulateur plénipotentiaire des dissensions intestines du Canada; on l'attend et comme une planète, à l'influence bienfaisante; il fera incessamment son apparition sur notre horizon. Quelque soit cet homme qui assume sur lui une si grande responsabilité, il aura besoin de grandes vertus et de grands talens pour remplir sa tâche avec impartialité, et quand il aura fait tout ce qui est au pouvoir de l'homme le plus intègre et le plus intelligent, sa récompense sera inimitié et probablement les injures de l'un des partis il serait injuste et téméraire de rien préjuger sur la manière dont ce personnage ajustera nos différens, mais la plus grande fermeté de caractère lui sera nécessaire pour fermer l'oreille aux séductions de tous genres dont il va se trouver environné et puis comment se dépouiller entièrement de ce sentiment de prédilection que la nature mis dans le cœur de l'homme pour sa patrie et tout ce qui s'y rattache? c'est à quinze cents lieux de son pays que ce sentiment prend une nouvelle force et qu'on rencontre avec transport des compatriotes dont les mœurs, le langage et les habitudes, nous reportent par une douce illusion dans notre patrie.

En vérité quand on pense aux éminentes qualités qu'exige la délicate mission de Sir Murray, on doit désespérer de les trouver réunies dans un même homme et il faut avoir bien de la confiance dans ses talens et dans sa fermeté, pour assumer sur sa tête une pareille responsabilité. En effet, quelques soient les précautions qu'il prenne, quelque sage et raisonné que soit sa décision, il sera toujours un grand nombre de mécontens, peut-être même ne satisfera-t-il personne et c'est ce qui ne peut manquer d'arriver s'il ne satisfait pas entièrement les prétentions d'un parti. Cependant, sans être prophète, on pourrait presque pronostiquer qu'il adoptera quelque terme moyen. Il est, en effet, difficile de croire qu'un commissaire, envoyé par un ministre tory, accorde tout ce que demandent les patriotes et redresse tous les griefs convenus dans les 92 résolutions. Qu'on relise d'ailleurs le discours du ministre à la Chambre des Communes; il manifeste son intention de rendre justice au Bas-Canada, mais il fait voir que quelque chose *MAKAT ALTA MENTE REPOSTUM* quand il ajoute que cette justice sera rendue malgré les expressions injurieuses contenues dans les résolutions de la Chambre d'Assemblée. Quant à nous, nous pensons que les épaules d'un seul homme ne peuvent supporter le fardeau imposé à Sir Murray et qu'un comité aurait dû être appelé à décider la grande question maintenant sur le tapis, les deux partis sont bien distincts, ils sont en présence et nous le répétons, ils ne s'en remettront pas aisément à la décision d'un seul juge, quant aux conséquences qui pourront s'ensuivre, elles sont dans les mains de la providence.

LE TEMS.— Depuis quelques jours, nous éprouvons un tems désagréable: deux fois il est tombé beaucoup de neige, ce qui retarde les semences et cause un grand préjudice aux cultivateurs. Néanmoins les rivières se débarrassent de leurs glaces et déjà L'UNION CANADIENNE, va commencer son cour régulier entre Chambly et Montréal. Grace au vent violent qui a nettoyé les bords du St. Laurent. Le BRITANNIA fera son premier voyage à Laprairie Samedi ou Lundi prochain. C'est le jour de la nouvelle lune; puis-t-elle influer sur le tems d'une manière favorable et ramener la sérénité de l'atmosphère si nécessaire pour le rétablissement des communications, presque entièrement interrompues à cause de l'état affreux où sont les chemins.

Le Parlement Provincial vient d'être convoqué pour le 30 Mai, on pense que le Commissaire sera arrivé à cette époque.

LAWRENCE, qui avait été traduit devant la cour de Washington pour avoir tiré deux coups de pistolet sur le Président Jackson, vient d'être acquitté, comme atteint de folie.

Le Steam-Boat FRANKLIN est arrivé à St. Jean et il comptait faire incessamment son premier voyage à Whitehall; mais un accident arrivé à sa machine le retiendra de quelques jours.

DECES.

Décédés.—En cette Paroisse MR. ANTOINE VEZINA, maître menuisier, natif de la ville de Québec et depuis plusieurs années résidant en ce Village, âgé d'environ 54 ans. Il laisse une épouse et un grand nombre de parents et amis qui regretteront long-temps sa perte.

Ses obsèques ont eu lieu le 20 du courant en présence d'un grand nombre d'assistans.

—En cette Paroisse le 19 du courant, à l'âge de 76 ans, JOSEPH ROUSSEAU DIT LABONTE, ancien voyageur pour la Compagnie du Nord-Ouest et respectable Cultivateur. Ses funérailles ont eu lieu en ce Village le 21 en présence d'un concours nombreux de parents et amis.

—A Perth, (Haut-Canada) Le 8 Mars dernier ALEXANDRE CAMERON, ci-devant de ce Village et Capitaine du Steam-Boat le Montréal et Waterloo.

AVERTISSEMENTS.

LE JEUNE BARONETTE

OU LE

YOUNG BARONETTE.

SUPERBE ETALON de RACE METIS avantageusement connu par les beaux Poulins qu'il a déjà produit, sera à l'usage des Juments pendant la saison et se tiendra dans l'Écurie du Sousigné au VILLAGE DE LAPRAIRIE tous les jours de la semaine, excepté le JEUDI et VENDREDI qui se trouvera au VILLAGE DE ST. PHILIPPE, aux Écuries de FREDERICK SINGER, Ecuyer, pour le même usage.

Ce CHEVAL est âgé de SEPT ANS, réunis toutes les qualités désirable dans un ETALON, il a obtenu le premier prix à l'inspection d'Agriculture pour le Comté de Lacadie. Il a été engendré par le fameux CHEVAL le VIEUX BARONETTE.

Pour faciliter les Cultivateurs, l'on prendra en paiement toutes sortes de Grains ou Foins, après les récoltes.

Les prix seront modérés en s'adressant à

J. M. A. RAYMOND.

Laprairie, 26 Avril. 1835.

PERDU,

UNE VACHE de poile long et rongatre âgé de QUATRE ANS, les Cornes en dedans tournée, les deux Oreilles déchirées, un peud de Blanc entre les Trillons, non pleine. Les personnes qu'ils pourront en donner connaissance, seront récompensés en la livrant au Propriétaire Soussigné résidant en ce Village.

ISIDORE LEDUC.

Laprairie, 23 Avril, 1835.

ATTENTION!!!

NOUS prions Messieurs nos ABONNÉS qui n'ont pas encore payé le premier trimestre de leur Souscription à L'IMPARTIAL de vouloir nous le faire parvenir avec le montant du second commencé le 26 FEVRIER dernier. Nos SOUSCRIPTEURS de Montréal pourront faire leur paiement dans les mains de M. BENJAMIN STARNES, Ecuyer Marchant, près du Marché-Neuf, vis-à-vis la Maison neuve de M. RASCO.

Laprairie, 12 Mars, 1835.

AVIS.

A VENDRE à des conditions très avantageuse et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur UNE TERRE situ e dans la Paroisse de St. Isidore à une lieu de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités et les termes de paiement on pourrait s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné

HYACINTHE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1831.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant régné la place d'Instituteur qui lui avait été conférée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront.

Laprairie, 11 decembre.

AVIS.

LES PERSONNES, à qui le Soussigné a prêté des LIVRES, sont instamment priées de les lui faire parvenir le plutôt qu'il leur sera possible.

N. D. J. JAUMENNE.

A VENDRE.

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS, Subpœna, Règles de Cour, Exécutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, à l'usage de Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, 11 decembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les JEUDIS soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½d. dix lignes et au-dessous 3s. 4d. de 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de discontinuer.